

Département de la Sarthe
Commune de Rouessé-Vassé
3, place de la Mairie
72140
Tél. : 02.43.20.14.51.
E-mail : mairie@rouesse-vasse.fr

ARRETE DU MAIRE N° 2026-53

REGLEMENTATION D'AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la commune de Rouessé-Vassé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1

VU le Code de la Route

VU le Code de la Voirie Routière

VU la demande d'ATESART représentée par Monsieur POTTIER Pierre, 5 rue Joseph Marie Jacquard en date du 28 août 2026 pour des travaux reprofilage en enrobés (FIR)

- **D103bis – route de la Forêt – Route de Vimarcé**

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

ARRETE

Article 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande

- **des travaux reprofilage en enrobés (FIR) - D103bis – route de la Forêt – Route de Vimarcé**
- **à compter du 31 août 2026**

Article 2 : Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalétique de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Toute disposition sera prise pour faciliter le passage des véhicules de secours, et autant que possible, l'accès des riverains. Le cheminement des piétons sera également sécurisé.

Article 5 : Aussitôt, après achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aurait pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Rouessé-Vassé.

Article 8 : Une ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Sillé-le-Guillaume
- ATESART représentée par Monsieur POTTIER Pierre

Rouessé-Vassé, le 28/08/2026

Le Maire, CADIEU Philippe



